

L'utilisation des déterminants en créole haïtien : Etude de quelques chaînes de référence

Helene Manuelian, Dominique Fattier

► **To cite this version:**

Helene Manuelian, Dominique Fattier. L'utilisation des déterminants en créole haïtien : Etude de quelques chaînes de référence. 2011. hal-00590872

HAL Id: hal-00590872

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00590872>

Preprint submitted on 5 May 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'utilisation des déterminants en créole haïtien : Etude de quelques chaînes de référence

Hélène Manuélian – Dominique Fattier

UMR 7187 LDI – Université de Cergy-Pontoise

33 boulevard du Port

F-95011 Cergy-Pontoise Cedex

{helene.manuelian/dominique.fattier}@u-cergy.fr

L'utilisation des déterminants dans les chaînes de référence est centrale en linguistique textuelle et a déjà été largement étudiée en français et en anglais. En revanche, il semble que les données concernant les créoles sont rares. Aussi, nous avons décidé d'étudier cette question en créole haïtien.

Le présent article constitue une étude préliminaire des phénomènes de référence en créole haïtien. En effet, étant donné le peu de travaux dans ce domaine, nous nous devons d'abord de jeter les bases d'une linguistique textuelle du créole. Aussi, notre article s'articulera de la manière suivante : nous présenterons des généralités sur la référence en français, puis le corpus de textes sur lequel nous nous appuyons. Enfin, nous présenterons le fonctionnement de la détermination en créole haïtien et les résultats de notre étude.

1. Généralités sur la référence

1.1. Deux façons de faire référence : descriptions attributives et référentielles

La distinction entre descriptions attributives et référentielles vient de Donnellan (1966). Pour l'expliquer on utilise les notions de *référence virtuelle* et de *référence actuelle* de Milner (1982). La référence virtuelle correspond *grosso modo* à ce qu'on pourrait appeler le sens littéral d'une expression, quand la référence actuelle est ce qui permet d'attribuer à l'expression un référent extra-linguistique. Ces deux notions permettent donc de définir deux types de descriptions des référents.

Les descriptions attributives utilisent uniquement la référence virtuelle du SN. En effet, ces descriptions réfèrent à un objet qu'on pourrait décrire comme « l'individu¹, quel qu'il soit, correspondant à la description que j'en donne sans que j'aie un individu particulier à l'esprit ».

Les descriptions référentielles, en revanche, utilisent les deux types de référence (actuelle et virtuelle). Ces descriptions réfèrent à quelque chose qu'on pourrait décrire comme « l'individu que j'ai à l'esprit, et qui selon moi, correspond à la description que j'en donne ».

Ainsi, si je prononce la phrase *L'assassin de Smith est fou*, il pourra y avoir deux interprétations possibles :

- (a) Je ne sais pas qui est l'assassin de Smith, mais je pense qu'il est fou, quel qu'il soit. Dans ce cas, la description « l'assassin de Smith » est une description attributive, puisque je n'utilise que le sens (= référence virtuelle) de l'expression.

¹ Nous employons pour les référents des expressions les termes « objet » ou « individu » comme des synonymes et dans le sens le plus large qui soit. En effet, il peut s'agir d'objets animés ou non, abstraits ou concrets.

- (b) Je sais qui est l'assassin de Smith (en tout cas, je pense le savoir), et cet individu X est fou (et je peux même me tromper : X est fou, mais il n'est peut être pas l'assassin de Smith. Dans ce cas, l'utilisation de la description est référentielle, puisque j'utilise le sens (=référence virtuelle) de l'expression et sa référence (=référence actuelle) : en effet, je vise un référent précis en l'utilisant.

1.2. Coréférence, anaphore et chaînes de référence

Deux expressions sont coréférentielles lorsqu'elles réfèrent au même objet. Ces expressions peuvent être interprétées indépendamment l'une de l'autre, comme dans l'exemple suivant où, qu'on connaisse ou non Bono ou U2, les deux expressions n'ont pas besoin d'être reliées pour être interprétées (elles auraient même pu être inversées dans le texte)² :

- (1) **Bono** a été opéré il y a quelques jours. **Le chanteur de U2** s'est blessé au cours d'une tournée.

Une expression est anaphorique lorsque pour l'interpréter, l'interlocuteur est obligé de lui trouver un antécédent. L'expression anaphorique coréfère alors très souvent (pas systématiquement) avec son antécédent³.

Ainsi, dans les deux exemples suivants, les expressions « il » et « la salle » ne sont pas interprétables sans une identification de l'antécédent. Pourtant, si « il » et « Bono » coréfèrent, « la salle » ne coréfère pas avec « un concert » (il s'agit d'une anaphore associative).

- (2) **Bono** a été opéré il y a quelques jours. **Il** souffrait du dos.
(3) U2 a donné **un concert** hier soir. **La salle** était pleine.

On appellera **chaîne de référence** l'ensemble formé par les différentes expressions utilisées au cours du texte pour faire référence au même objet.

1.3. Processus d'identification des référents en fonction du déterminant

Grâce aux notions introduites dans les paragraphes précédents, il apparaît clairement qu'une expression référentielle sert à identifier (ou à faire identifier, selon le point de vue qu'on adopte) un référent dans un contexte⁴, de façon non ambiguë. De façon un peu plus formelle, on considère qu'une expression référentielle sert en réalité à extraire un objet d'un ensemble (constitué par le contexte). En fonction du déterminant utilisé, l'extraction de l'objet se fera de façon différente.

De façon assez consensuelle désormais, on considère que :

- L'indéfini extrait au hasard un objet de la catégorie décrite par le SN (*un garçon* = n'importe quel individu de la catégorie « garçon »).
- Le défini extrait un objet de la catégorie décrite par le SN par opposition aux autres objets du contexte qui ne font pas partie de cette catégorie (*le garçon* = le garçon par opposition aux « non-garçons » du contexte). On parle de contraste externe à la classe.

² Dans le texte des exemples, les séquences en gras sont les segments qui coréfèrent ou sont en relation d'anaphore associative.

³ Nous ne parlons pas directement des phénomènes de cataphore, mais ils obéissent souvent aux mêmes principes que les phénomènes d'anaphore.

⁴ Par contexte, nous entendons à la fois la situation extra-linguistique et le co-texte.

- Le démonstratif, en revanche, oppose l'objet désigné au sein de sa propre catégorie (*ce garçon* = le garçon dont je parle par opposition aux autres garçons). On parle ici de contraste interne à la classe.

1.4. Le paradoxe de la reprise immédiate (Kleiber 1988, Corblin 1995)

Les notions de contraste externe ou interne à la classe dénotée par le nom tête du syntagme ne suffisent pas toujours à expliquer le choix entre le défini et le démonstratif. Si dans la série d'exemples suivants, ces notions sont pleinement satisfaisantes et suffisent à expliquer les jugements d'acceptabilité⁵ donnés par Kleiber (1988) :

- (4) *J'ai vu **une voiture**. ? **La voiture** roulait vite.*
- (5) *J'ai vu **une voiture**. **Cette voiture** roulait vite.*
- (6) *J'ai vu un camion et **une voiture**. **La voiture** roulait vite.*
- (7) *J'ai vu un camion et **une voiture**. ? **Cette voiture** roulait vite.*
- (8) *J'ai vu un **camion** et une voiture. **Le camion** roulait vite.*
- (9) *J'ai vu un **camion** et une voiture. ? **Ce camion** roulait vite.*

Lorsque *voiture* s'oppose à toutes les voitures (contraste interne), le démonstratif est préféré. Lorsque *voiture* (ou *camion*) s'oppose à un autre type de véhicule (contraste externe), le défini est préféré.

En revanche, nous n'avons pas ce type d'explication pour les séquences (11) et (12):

- (10) *Un avion s'est écrasé hier. L'avion venait de Miami.*
- (11) *Un avion s'est écrasé hier. ? Cet avion venait de Miami.*
- (12) *Un avion s'est écrasé hier. ? L'avion relie habituellement Miami à New York.*
- (13) *Un avion s'est écrasé hier. Cet avion relie habituellement Miami à New York.*

Dans ces exemples, *l'avion* est donné en contraste interne à chaque fois. Le démonstratif devrait donc être systématiquement utilisé (comme dans la phrase 5). D'ailleurs, les jugements émis par Kleiber sur les exemples (10) et (11) ne sont pas partagés par tous les locuteurs du français⁶. Kleiber dit ne pas accepter (11) parce que la continuité événementielle entre les deux phrases qui composent l'énoncé ne nécessite pas un démonstratif (elle est évidente). Au contraire, l'exemple (13), réclame l'utilisation d'un véritable connecteur anaphorique, ce qui explique l'utilisation du démonstratif (le démonstratif est considéré comme un connecteur anaphorique, contrairement au défini.) Il parle donc de paradoxe, dans la mesure où la théorie voudrait, dans ces reprises immédiates, que seul le démonstratif soit possible, alors que le défini est attesté (et est même meilleur selon lui dans plusieurs cas).

1.5. Utilisations des déterminants

Les éléments présentés précédemment montrent comment le déterminant joue un rôle crucial dans l'interprétation des expressions référentielles. Aussi, il convient maintenant de décrire les utilisations et les interprétations des déterminants en français.

⁵ ? devant un exemple signifie qu'il est douteux ; * qu'il n'est pas acceptable.

⁶ Personnellement, nous acceptons mal (10) et (11). Il est clair que la production préférée par tout locuteur du français sera la reprise pronominale ou en « c'est l'avion... ». Cela étant, il arrive que de telles suites soient produites dans des contextes particuliers.

1.5.1. L'indéfini : interprétations spécifiques et interprétations non-spécifiques

Le déterminant indéfini n'apparaît qu'en première mention. On peut le paraphraser par « n'importe quel N parmi tous les N ». Pourtant, cette paraphrase est insuffisante pour en décrire les interprétations. En effet, la notion d'indéfini pourrait donner l'impression qu'il ne permet pas d'identifier un référent précisément, voire que les expressions indéfinies ne réfèrent pas. C'est en réalité un peu différent. On distingue en fait deux types d'interprétation de l'indéfini.

La première interprétation possible de l'indéfini est celle qu'on appelle « indéfini spécifique ». Le déterminant permet l'introduction d'un nouveau référent dans le contexte. Ainsi, l'instruction donnée à l'interlocuteur lors de la production de l'expression référentielle est la suivante : « imagine un individu de la catégorie N, peu importe lequel, selon le modèle que tu possèdes de la catégorie N ». Pourtant, l'expression référentielle réfère bien à un individu spécifique. Ainsi, dans la phrase *Un homme entra*, le SN réfère à l'individu qui est entré et à aucun autre homme. L'indéfini est donc utilisé dans le but d'introduire un référent, en le faisant correspondre à un élément d'une catégorie d'objet, et c'est la prédication qui permet d'en avoir une interprétation spécifique.

L'indéfini non-spécifique se trouve dans des prédications du type : « *Je cherche un homme, un vrai.* » Dans ce cas, l'indéfini pourrait être paraphrasé comme nous l'avons fait précédemment, et la prédication n'apporte pas d'élément supplémentaire sur le référent permettant de l'identifier.

L'indéfini non-spécifique peut avoir jusqu'à une interprétation générique. En effet, dans la phrase « Un garçon ne pleure pas », le SN ne signifie pas « un garçon, n'importe lequel » mais bien « les garçons » ou « aucun garçon » (qui est la négation de « tous les garçons »).

1.5.2. Premières mentions définies

La littérature sur la référence distingue généralement deux types de premières mentions employant le déterminant défini. Nous reprenons pour les décrire la terminologie de Vieira (1998, traduite dans Manuélian 2003). Le premier type d'emploi du défini en première mention est l'utilisation qu'on appelle **situationnelle**. Dans ce cas, on fait référence soit au contexte immédiat de la communication, soit à un contexte plus général. On utilise le défini parce que la situation de communication, telle qu'elle est connue des locuteurs, ne contient qu'un objet correspondant à la description qu'on donne. C'est ainsi qu'on peut dire à table « passe-moi **le** sel » (il est visible dans la situation) ou qu'on peut, à un mariage, et sans pour autant qu'elle soit dans le champ de vision des locuteurs, parler de « **la** mariée ». C'est aussi ce genre d'emploi qu'on trouve lors d'une discussion entre collègues, par exemple, avec des expressions comme « **le** premier ministre ». Dans les utilisations situationnelles, on trouve des référents qu'on appelle des « **uniques** ». Ce sont des référents qui ne sont pas uniques seulement dans la situation, mais dans le monde dans son ensemble, comme *la lune* ou *le soleil* (à condition que nous parlions du monde dans lequel nous nous trouvons tous, puisqu'il est possible de construire des mondes dans lesquels il y a plusieurs lunes ou plusieurs soleils).

Le deuxième type de première mention définie qu'on trouve décrit dans la littérature concerne les emplois du défini qu'on appelle « **non familiers** » (d'après Prince, 1981). Il s'agit de cas où le défini en première mention est suivi d'une description complète du référent ou faisant appel à un élément connu des deux interlocuteurs (*le fond de la mer, la femme avec qui Bill sort, etc.*).

On trouve aussi parmi les utilisations du défini en première mention, des utilisations dites « **génériques** ». Ainsi, lorsqu'on dit « les étoiles brillent », il est possible de paraphraser l'énoncé par « toutes les étoiles brillent ». On fait alors référence à toutes les instances de la

classe dénotée par le nom, et c'est ce que nous appellerons (suivant Milner) une interprétation générique du SN.

1.5.3. Premières mentions démonstratives

Les premières mentions démonstratives sont bien plus rares. Il peut s'agir d'exophores a-mémorielles (c'est à dire d'emplois déictiques purs). Ainsi, face à un chien qui aboie, on produit « *regarde **ce** chien* » en joignant un geste d'ostension à la production linguistique. Il existe quelques cas d'exophores mémorielles (où le déictique porte sur un élément faisant partie des souvenirs du locuteur). Il s'agit d'exemples comme le suivant : *Je me souviens, tu sais, de **ce** dîner à Etretat.* (Widerspiel, 1994).

1.5.4. Mentions subséquentes définies

Les mentions subséquentes employées avec le défini peuvent être de deux types : totalement fidèles et partiellement fidèles.

Les reprises définies **totalement fidèles** sont des reprises dans lesquelles le SN employé en mention subséquent est rigoureusement identique au premier, qu'il y ait des modificateurs ou non dans le premier SN :

- (14) *Le gaz propulseur est, en effet, fait de **chlorofluorocarbones** dont on pense qu'ils détruisent l'ozone de la haute atmosphère. L'ozone protège la terre du rayonnement ultraviolet du soleil. Ces associations voudraient parvenir à l'interdiction **des chlorofluorocarbones** d'ici à 1990.* [attesté, extrait du corpus Dédé (Gardent et Manuélian, 2005)]
- (15) ***L'ancien premier ministre** n'avait, à vrai dire, plus beaucoup le choix. Il était pour lui devenu urgent, en cette rentrée, où tout le monde se bouscule, de délimiter nettement son terrain, de fixer clairement les règles du jeu qu'il entend respecter et voir respecter par les autres, de situer sans artifice idéologique les enjeux et les objectifs du grand débat national qu'il se propose d'ouvrir. Attendre, temporiser encore, cela eût été prendre le risque de laisser l'UDF - dont, quoi qu'en dise **l'ancien premier ministre**, il aura bien besoin - se miner un peu plus dans les ténèbres de la déshérence.* [Corpus Dédé]

Les reprises **partiellement fidèles** sont des reprises dans lesquelles les mentions subséquentes ne conservent que le nom tête (et éventuellement seulement une partie des modificateurs) de la première mention.

- (16) *Un camion rouge passa en trombe devant la maison. **Le camion** allait être retrouvé plus tard près du lieu d'un cambriolage.*
- (17) *Un petit garçon tout mignon entra. **Le petit garçon** demanda si son papa était là.*

Enfin, il existe des reprises qu'on appelle **infidèles** car le deuxième groupe nominal employé ne possède aucun élément commun avec la première mention (même si on peut établir une relation lexicale entre les têtes des SN) :

- (18) *Un homme entra dans le bar. **L'imbécile** provoqua le premier client qui se trouva sur son passage.*
- (19) *Ce témoin affirme qu'il a assisté à **l'assassinat d'un couple**. Il aurait reconnu, parmi les auteurs **du crime**, Jean Bultot.* [attesté, adapté d'un extrait du corpus Dédé]
- (20) *Jeannie Longo a encore gagné. **La Française** bat tous les records de longévité.*

1.5.5. Mentions subséquentes démonstratives

On retrouve avec les déterminants démonstratifs les mêmes possibilités qu'avec le défini, mais ces déterminants semblent bien plus adaptés à toutes les situations (en particulier à la reprise infidèle, puisqu'ils ont un pouvoir dit de « reclassification » des objets).

Exemples de reprises totalement fidèles :

- (21) « *Si une banque comme la Citicorp, le plus grand émetteur de cartes aux Etats-Unis, avec 2 % du marché, ne peut plus se permettre d'avoir sa propre carte de crédit, c'est qu'il se passe de drôles de choses sur ce créneau* », remarque John Pollock, directeur d'une lettre spécialisée. **Ce marché** que l'on dit saturé reste en effet très porteur. [Corpus Dédé]
- (22) *Ainsi l'acheteur mystérieux* devra soit tomber le masque pour s'opposer à cette opération, soit rester dans l'ombre, donc l'accepter. Ce qui lui enlèverait définitivement toute chance de contrôle du groupe. Celui-ci, de toute manière, avait besoin d'argent frais pour mener de front ses nouvelles activités et consolider les anciennes. Reste la question à laquelle nul ne peut répondre pour le moment : **quel est cet acheteur mystérieux ?** [Corpus Dédé]

Exemple de reprise partiellement fidèle :

- (23) *En revanche, les fonds dégagés pour les Etats pour mener les opérations seront versés sur des comptes spéciaux gérés par l'Agence. Si le Canada fédéral avait annoncé dès juillet qu'il destinait une somme de 35 millions de francs pour ces comptes spéciaux, le Québec vient de décider d'y verser à son tour 20 millions de francs en deux ans.* [Corpus Dédé].

Exemples de reprises infidèles :

- (24) *Un homme entra dans le bar. Cet imbécile* provoqua le premier client qui se trouva sur son passage.
- (25) *Un homme grand et barbu entra dans le bar. Ce mâle viril* provoqua le premier client qui se trouva sur son passage.
- (26) *Richard Vivien a remporté la course. Ce normand de 25 ans* est un espoir du cyclisme sur route.

2. Etude de corpus

2.1. Présentation des textes du corpus

Notre corpus est constitué de différents textes (articles en créole du journal *Bòn Nouvèl*, travaux scientifiques de Joseph (1988) et Glaude (2006), traduction de la Bible). L'essentiel de notre étude a porté, pour des raisons évidentes, sur une version de la Bible⁷, disponible sur Internet. C'est en effet le corpus numérisé en créole haïtien de très loin le plus important, tant au plan quantitatif que du point de vue qualitatif. Les pasteurs de la Société Biblique Haïtienne de Port-au-Prince (Alliance Biblique Universelle) ont entrepris, dans un souci d'évangélisation, de procurer un accès aux Ecritures dans la seule langue qui soit commune à tous les Haïtiens, puisque la population d'Haïti est, dans son immense majorité (à plus de 90%), unilingue créolophone. La traduction intégrale de la Bible – *Bib La an Ayisyin* - a été

⁷ http://biblebdata.org/onlinebibles/haitian_creole/ Cette version numérisée de *Bib la* utilise l'orthographe officielle du créole haïtien. L'ouvrage paru en 1985 est rédigé à l'aide d'un autre alphabet, celui dit de « Faublas-Pressoir » qui présente quelques différences (notation du [e] : « e » dans l'orthographe officielle/ « é » dans celle de Faublas-Pressoir, notation du [ɛ̃] (« in » chez Faublas-Pressoir, « en » dans l'orthographe officielle, etc.).

publiée en 1985. Cette publication a été précédée dix ans plus tôt de celle de *Bòn Nouvèl pou tout moun. Nouvo Testaman ak Sòm yo an Kréyòl Ayisyin* (1975, Société Biblique Haïtienne, Port-au-Prince). Pour cette traduction du Nouveau Testament et des Psaumes, l'équipe haïtienne⁸ de l'Alliance Biblique Universelle s'est fondée sur le texte grec du Nouveau Testament, publié en 1966. Pour le livre des Psaumes, elle s'est basée sur le texte hébreu de l'Ancien Testament.

En vue de réaliser la traduction complète de la Bible (*Bib la*), les traducteurs ont associé à ce texte (rebaptisé *Nouvo Kontra*) une traduction de l'Ancien Testament (*Ansyen Kontra*) prenant comme texte de départ la Biblia Hebraica (*Bib Ebrayik la*), et tout en puisant par ailleurs à différentes autres sources. C'est une langue créole de tous les jours, « le créole qu'on parle chez soi, sur les chemins, dans les marchés, qui a été recherchée de façon à rendre le texte biblique compréhensible à tout un chacun⁹, en tentant d'éviter les emprunts au français, à l'anglais ou à l'espagnol » (*you lang moun sèvi lakay yo, sou granchimin, nan maché, you lang ki pa tro mélé ak ankinn lòt lang kit sé fransé, kit sé anglé, kit sé pangnòl, you lang tout moun ka konprann*). Il faut insister sur le fait que c'est une langue qui a été véritablement forgée pour l'occasion. Le créole haïtien, en effet, est une langue de tradition écrite très récente et qui n'était ni prête ni équipée au départ pour servir pareille entreprise. Qu'on songe par exemple aux problèmes de traduction particulièrement complexes que posent les styles multiples de la Bible : comme le dit fort justement Hazaël-Massieux (1985 : 51), « livres historiques, poétiques, prophétiques, apocalyptiques... ne sont pas écrits dans la même « langue », à proprement parler ».

Il ne s'agit pas pour nous d'étudier la façon dont a été tenue cette formidable gageure de traduire une nouvelle fois la Bible en « langue vulgaire ». Nous renvoyons à l'article érudit de Hazaël-Massieux qui propose quelques pistes de réflexion (sur l'expérience haïtienne, cf. en particulier les pages 56-57). Il se trouve que le corpus réalisé constitue une formidable gisement pour des travaux sur le créole haïtien, en particulier en grammaire du texte : il met en œuvre une connaissance syntaxique et sémantique approfondie de cette langue que nous proposons de commencer à mettre au jour en nous intéressant aux chaînes de référence dans une étude qui se veut synchronique.

Pour autant, il n'est pas inutile de préciser que la plupart des matériaux lexicaux et structuraux du créole haïtien proviennent du français (oral, populaire des XVIIe-XVIIIe siècles) et qu'ils ont fait généralement l'objet de restructurations, parfois très importantes. Le créole haïtien a en effet évolué, sous l'influence de facteurs externes comme internes, à partir de l'acquisition non guidée du français, employé comme vernaculaire dans la colonie française de Saint-Domingue par des apprenants qui n'ont pas eu d'autre choix (pour le détail voir Fattier 1998).

Le créole dispose de plusieurs déterminants, les uns postposés au nom ou au nom modifié - c'est le cas du déterminant défini *la*, du déterminant démonstratif *sa a* -, les autres déterminants - parmi lesquels l'indéfini singulier *yon*¹⁰, les cardinaux *de, twa, kat* - étant antéposés au nom. Le déterminant défini *la* se réalise sous la forme d'allomorphes (*la, a, nan, an, lan*) dont l'apparition est conditionnée par le contexte phonologique.

⁸ Dans l'Introduction de l'ouvrage, il est précisé que quatre Haïtiens ont fait le plus gros du travail de traduction qui a ensuite été soumis, pour correction avant la publication, à soixante relecteurs, recrutés dans tout le territoire national et toutes les églises du pays.

⁹ Compréhensible du moins à ceux qui lisent le créole : Haïti connaît un taux d'analphabétisme très important.

¹⁰ L'indéfini présente une variante phonétique *on* qui n'est pas motivée phonétiquement mais très courante.

Il convient de noter l'absence en créole haïtien d'une morphologie flexionnelle¹¹. Cette langue ne présente pas de catégorie grammaticale du genre. Elle dispose d'un autre moyen que la flexion pour marquer le nombre pluriel, à savoir l'emploi d'une particule autonome *yo* (homonyme du pronom personnel de la troisième personne du pluriel).

2.2. Utilisation d'un outil d'annotation de corpus : Glozz

Bien qu'il ne s'agisse que d'une étude préliminaire, nous avons choisi d'annoter la partie numérique du corpus avec un outil récent, Glozz (Widlöcher et Mathet 2009). Cet outil nous permettra, à terme, de pouvoir annoter des corpus plus significatifs quantitativement et de réaliser de véritables études statistiques sur les phénomènes que nous étudions. Pour l'instant, l'utilisation de Glozz présente surtout l'intérêt de visualiser les chaînes de référence dans les textes (cf. section 4 de l'article).

3. Comparaison de la réalisation des divers types d'expressions référentielles nominales en français, anglais et créole haïtien

3.1. Réalisation en français et en anglais

La classification en descriptions indéfinies, définies ou démonstratives est très facile en français, puisqu'elle se fonde sur la forme que prend le déterminant du groupe nominal, et qu'il n'existe aucune possibilité d'utiliser les noms sans leurs déterminants (à moins de les employer dans des expressions idiomatiques ou des proverbes).

En anglais, la classification est déjà plus problématique, puisqu'il existe des possibilités d'utiliser des noms nus (ou *bare nouns*), c'est à dire des noms sans modificateurs ni déterminants, et ce dans plusieurs conditions :

- Utilisations génériques (correspondant à l'emploi d'un défini en français, ou à l'emploi « tous les ») : *Elephants are big.*
- Utilisations génitives (correspondant à l'emploi d'un défini et d'un complément du nom en français) : *Jenny's cat is sleeping.*
- Utilisation correspondant à l'indéfini pluriel (*des*) en français : *I want apples.*

La distinction entre les différentes interprétations du nom nu ne tient pas seulement à la forme du syntagme nominal, mais aussi, à la présence d'autres repères dans la phrase (marques de temps, d'aspect...). En créole haïtien, les choses sont encore différentes. Non seulement, les noms employés sans déterminant peuvent être des définis ou des indéfinis, mais en plus, on trouvera des formes différentes en fonction de la place occupée dans la chaîne par le SN.

3.2. Réalisation en créole haïtien (Glaude, 2006 ; Joseph, 1988)

3.2.1. Groupes nominaux marqués avec LA

Le déterminant LA (cette notation représente *la* et ses allomorphes : *a*, *an*, *lan* et *nan*) est considéré comme le déterminant défini du créole haïtien. Les groupes nominaux contenant ce marqueur ont trois types d'emploi distincts : un emploi défini, un emploi en reprise coréférentielle et un emploi en anaphore associative.

Défini : Les groupes nominaux suivis du déterminant LA ont une valeur de défini. L'objet doit donc déjà être connu de l'interlocuteur ou doit déjà avoir été mentionné dans le discours. Le défini porte sur tout le syntagme même s'il est complexe

(27) *wob la (la robe)*

¹¹ Pour le genre, il subsiste cependant quelques fossiles.

(28) *wob Mari a (la robe de Marie)*

Reprise immédiate : Le défini sert en reprise immédiate, contrairement au défini français qui n'est pas acceptable dans certains cas, comme en (29) où nous utilisons le démonstratif.

(29) *Se on nèg men nèg là nan mizè... (Il y avait un homme mais cet homme vivait dans la misère ; Joseph p. 240)*

Reprise infidèle : on trouve des cas de reprise infidèle avec le défini à condition qu'il y ait une relation lexicale entre les deux N. Joseph (1988 : 247) parle d'inclusion entre les classes dénotées par N. Il nous semble qu'il s'agit plutôt d'une relation d'hyponymie, étant donné que nous restons sur des critères linguistiques. Cela étant, il semble qu'en créole haïtien, la relation d'hyponymie/hyponymie entretenue entre les deux groupes doit être totale (effectivement, tous les petits garçons ne sont pas haïtiens, et inversement, en revanche, tous les petits garçons sont des enfants !).

(30) *Sélòm gen youn pitit. Ti gason an pa vle ret dousman menm. (Sélòm a un enfant ; ce petit garçon ne veut pas du tout rester en paix ; Joseph p. 244)*

(31) *Nana joure on ti gason ; ayisyen an fache pou l mourir. (Nana a insulté un petit garçon ; l'Haïtien s'est fâché à en mourir ; Joseph p. 245, pas de coréférence entre gason et ayisyen)*

Anaphore associative : on trouve, comme en français, des cas d'anaphore associative.

(32) *Nan trennen youn tab pou Siriyis, Paul kase pye a. (En traînant une table pour Siriyis, Paul en a cassé le pied ; Joseph p. 250)*

3.2.2. Groupes nominaux marqués avec SA A

Le déterminant SA A est considéré comme le déterminant démonstratif du créole haïtien. Il a une interprétation démonstrative et on peut l'employer en reprise infidèle.

Démonstratif : les SN marqués par SA A sont utilisés quand le référent est présent dans le cotexte et/ou quand il y a une forme d'ostension.

Comme en français, on distingue les exemples suivants :

(33) *Siriyis byen renmen manchèt la. (Siriyis aime bien la machette ; Joseph p. 223)*

(34) *Siriyis byen renmen manchèt sa a. (Siriyis aime bien cette machette)*

Ainsi, en 33, la machette dont il est question est ou bien connue des deux interlocuteurs ou bien mentionnée dans le cotexte, (la machette de la maison, par exemple).

En revanche, en 34, la machette est ou bien déjà mentionnée (présente dans le cotexte), ou bien montrée avec un geste (et est donc très présente, voire saillante dans le contexte).

Reprise infidèle : s'il n'y a pas de relation lexicale entre N1 et N2, le déterminant considéré comme un démonstratif est utilisé pour ce que nous appelons les *reclassifications*. Il n'y a a priori pas de lien lexical entre les deux têtes nominales mais le déterminant force la coréférence entre les deux SN.

(35) *Nana joure on ti gason ; ayisyen sa a fache pou l mourir. (Nana a insulté un petit garçon ; cet Haïtien s'est fâché à en mourir ; Joseph p. 246) (coréférence entre gason et ayisyen)*

3.2.3. Groupes nominaux avec indéfini antéposé ((Y)ON, NENPOT, CHAK)¹²

Ces groupes nominaux servent essentiellement à introduire un référent non encore identifié dans le discours. Ils apparaissent donc essentiellement en première mention. Ils servent à exprimer l'indéfini, mais aussi à exprimer des génériques. Dans ce dernier cas, ils réfèrent plus à n'importe quelle instance de la classe qu'à la classe elle-même (à l'inverse des génériques exprimés par le nom nu).

- (36) *Siriyis achte on chwal pou pitit li a. (Siriyis a acheté un cheval pour son enfant ; Joseph p. 321).*
- (37) *Pòl chire tout liv la. (Paul a déchiré tout le livre)*
- (38) *Pòl chire tout liv yo. (Paul a déchiré tous les livres)*

3.2.4. Groupes nominaux sans marqueur (noms nus)

Génériques : les groupes nominaux sans déterminant en créole peuvent recevoir une interprétation générique. Dans l'exemple suivant les groupes nominaux en gras réfèrent à une classe entière (contrairement au nom déterminé qui peut référer à n'importe quelle instance de la classe). C'est ainsi qu'on le retrouve facilement dans les proverbes.

- (39) *Depi nan ginen nèg rayi nèg (Depuis l'Afrique, le noir hait le noir ou Depuis l'Afrique, les noirs haïssent les noirs ; Joseph, p. 160)*

Uniques et situationnels : On retrouve des emplois de N sans déterminant lorsque les N sont parfaitement identifiables dans la situation (soit uniques dans le monde, soit très accessibles dans la situation : marché, soleil, etc.).

- (40) *Koute komè, madanm pati ; li pa janm voye nouvèl ; Nana pa enterese fin koud wòb la. (Ecoute, commère, cette femme est partie, elle n'a pas envoyé de nouvelles, Nana ne s'est pas préoccupée de lui terminer la confection de la robe ; Joseph p. 261)*
- (41) *Nan konmansman, Bondye kreye syèl la ak latè a. (Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre ; Bib La, Jenèz 1)*

Indéfinis faibles : sous la portée d'un verbe, on peut interpréter un nom nu comme un indéfini faible :

- (42) *Mwen achte chwal (J'ai acheté du cheval/des chevaux/de la viande de cheval/* un cheval ; Glaude 2006 : 8)*

Reprises : Il arrive que les noms nus soient des SN anaphoriques (reprenant un N déjà mentionné dans le contexte), soit fidèlement, soit avec un N différent (en réalité, selon les mêmes conditions que celles dans lesquelles la reprise se fait avec le marqueur LA). Cette utilisation, mentionnée aussi bien par Joseph que par Glaude est en distorsion avec toutes les descriptions qu'ils donnent auparavant, mais elle existe, bien qu'inexpliquée par la littérature théorique et par les locuteurs natifs.

- (43) *Selòm monte desann dèyè Nana ;li tchwe tèt-li ap chache ti fi ; epi sa w kwè k genyen ? pitit gen tan pati al Gonayiv. (Selòm fait le va-et-vient après*

¹² Le fonctionnement de l'indéfini méritant un travail à lui tout seul, et n'étant pas actuellement au centre de nos préoccupations dans cet article, nous classons tous les indéfinis dans la même catégorie, bien que tous n'opèrent pas le même type d'extraction des objets dans le contexte (aléatoire pour certains, non aléatoire pour d'autres.)

*Nana ; il se tue en cherchant cette fillette puis que crois-tu qu'il y a ?
L'enfant était déjà partie pour Gonaïves. ; Joseph : 259)¹³*

4. Etude de corpus

Dans ce paragraphe, nous souhaitons nous pencher sur deux aspects des chaînes de référence qui opposent le créole haïtien au français, malgré leur relation génétique.

4.1. Le cas des définis exprimés par un nom nu

Pour Joseph (1998 : 263), « La possibilité d'avoir une interprétation de défini alors qu'il n'y a pas les déterminants appropriés constitue une distorsion à notre définition du défini. Si la présence de LA ou SA-A suffit pour qu'il y ait le défini, cette présence n'est pas toujours nécessaire. ». Une chaîne de référence initiée par un groupe nominal défini en français, pourrait avoir la forme suivante : « le N, (...) le N, (...) le N... ». La même chaîne pourra en revanche avoir, en créole haïtien, avoir la forme suivante : « N, (...) N la, N la... ».

En effet nous constatons que là où le français utiliserait systématiquement un déterminant défini (première mention d'un unique ou reprise coréférentielle fidèle), il arrive que le créole utilise un nom nu. Aussi, nous sommes tentées de penser qu'il existe une raison à l'utilisation de l'une ou l'autre forme, et qu'elle ne se fonde pas sur les mêmes paramètres que dans des langues comme le français ou l'anglais.

Pour esquisser des réponses à ces questions, nous allons étudier le début de la traduction de la Bible en créole haïtien¹⁴, que nous reproduisons partiellement dans l'image ci-dessous. Il s'agit d'une copie d'écran de l'outil Glozz déjà mentionné dans cet article, dans laquelle on voit apparaître en bleu les premières mentions définies, alors qu'apparaissent en rouge les premières mentions sans déterminant ; apparaissent en violet les reprises par un nom nu, et en vert les reprises par le défini.

Les cas que nous souhaitons étudier dans cet extrait de corpus sont les suivants :

Premières mentions nues :

- Konmansman (le commencement)
- Fènwa (l'obscurité)
- dlo ki te kouvri tout latè (l'eau qui recouvrait la terre)
- limyè (la lumière)

Premières mentions déterminées :

- latè a (la terre)
- syèl la (le ciel)
- premye jou a (le premier jour)
- dezyèm jou a (le deuxième jour)

¹³ La traduction est dans ce passage un peu problématique. Il faut comprendre : « Selòm court/a couru après Nana ; il se tue/s'est tué à chercher cette petite ; et que crois-tu qu'il arrive/est arrivé ? L'enfant a/a eu le temps de filer à Gonaïves ».

¹⁴ Il est à noter que la version électronique du texte a modifié la ponctuation de l'original (Alliance Biblique Universelle 1985). Les emplois des /:/ comme introducteurs du discours rapporté ont été systématiquement remplacés par des points. Mais il faut dire que dans l'original (publication de 1985), les discours rapportés commencent par des majuscules, ce qui a probablement provoqué cet ajustement dans la version électronique.

Nan konmansman Bondye kreye syèl la ak latè a

Men latè pa t' gen fòm, li pa t' gen anyen sou li. Fènwa te kouvri toupatou. Lespri Bondye t'ap plane sou dlo ki te kouvri tout latè.

Bondye di. Se pou limyè fèt. Epi limyè te fèt.

Bondye wè limyè a te bon. Bondye mete limyè a yon bò, li mete fènwa a yon lòt bò.

Bondye rele limyè a lajounen, li rele fènwa a lannwit. Yon lannwit pase, yon maten rive. Se te premye jou a.

Bondye di ankò. Se pou gen yon vout nan mitan dlo a pou separe dlo a an de.

Bondye fè vout la separe dlo a an de, yon pati anwo vout la, yon lòt pati anba l'. Se konsa sa te pase.

Bondye rele vout la syèl. Yon lannwit pase, yon maten rive. Se te dezyèm jou a.

Bondye di ankò. Se pou dlo ki anba syèl la sanble yon sèl kote pou kote ki sèk la ka parèt. Se konsa sa te pase.

Bondye rele kote ki sèk la tè. Li rele pil dlo a lanmè. Bondye gade sa l' te fè a, li wè l' bon.

Bondye di. Se pou tè a pouse tout kalite plant; zèb, plant ki bay grenn, pyebwa ki bay fwi ak tout grenn yo. Se konsa sa te pase.

Tè a pouse tout kalite plant; zèb, plant ki bay grenn, pyebwa ki bay fwi ak tout grenn yo. Bondye gade sa l' te fè a, li wè l' bon.

Yon lannwit pase, yon maten rive. Se te twazyèm jou a.

Bondye di ankò. Se pou limyè parèt nan syèl la pou separe lajounen ak lannwit. Y'a sèvi pou make jou yo, lanne yo ak sezon yo.

Y'a sèvi limyè nan syèl la pou klere tout latè a. Se konsa sa te pase.

Bondye fè de gwo limyè, pi gwo a pou kòmande sou lajounen, pi piti a pou kòmande sou lannwit. Li fè zetwal yo tou.

Li mete yo nan syèl la pou klere latè a.

La première chaîne en distorsion avec les descriptions du créole haïtien (et avec le français), est la chaîne concernant la Terre. Elle a la forme suivante : « latè a (...) latè (...) latè »¹⁵. Elle présente donc les « anomalies » suivantes :

La première mention d'un unique est déterminée. Cela surprend certains locuteurs de créole haïtien¹⁶, sans pour autant provoquer l'incompréhension. Ce qui est encore plus étonnant, c'est l'absence de déterminant pour les mentions subséquentes. Pour les locuteurs

¹⁵ Nous avons exclu de la chaîne les mentions de « tè a » qui désignent plus le sol (ground) que la planète (Earth), même si les deux formes sont ambiguës.

¹⁶ Etant donné le caractère surprenant de certaines formes, nous avons interrogé de façon informelle deux locuteurs de créole haïtien à leur sujet.

interrogés, cette absence serait liée à un souci rythmique dans le récit, et non pas à un phénomène référentiel. Dans la mesure où « latè » (Terre) est un nom référant à un objet unique, les reprises peuvent tout à fait être faites sans utiliser le déterminant. Notre hypothèse concernant la présence du déterminant en première mention est tout autre : il est très probable que le déterminant défini du créole haïtien provient de la grammaticalisation de la particule déictique française *là*, présente entre autres dans la forme composée discontinuée du déterminant démonstratif (< *ce/cette N-là*). S'agissant du créole, il a souvent été noté que le déterminant défini a parfois une valeur « presque démonstrative » (par exemple Hazaël-Massieux 1999, citée par Zribi-Hertz et Glaude 2007 : 267). Dans le cas précis de *latè* nous pensons qu'il s'agit d'une référence à « cette Terre » ou à « notre Terre », et que le défini insiste sur la proximité du référent, à défaut d'avoir une réelle valeur déictique (qui aurait été exprimée par *sa a*, mais qui aurait nécessité une forme d'ostension impossible à rendre dans les premières lignes d'un récit. Les mentions subséquentes sont ensuite comme autant de premières mentions, puisque le référent est unique et connu du locuteur, sans que le contexte joue un rôle réel dans l'interprétation.

Nous faisons le même type d'hypothèse pour les premières mentions de *syèl*, *premye jou*, *dezyèm jou*. En effet, il pourrait presque s'agir de « notre ciel », ou « ce ciel », et de « notre premier jour », « notre deuxième jour ». Ces noms ne sont pas repris (*syèl* est repris beaucoup plus loin dans le texte, après mention de nombreux référents au point qu'il nous est difficile de considérer qu'il s'agit d'une réelle reprise). Aussi, nous ne pouvons pas faire d'hypothèse sur la manière dont ces noms auraient été repris. Par ailleurs, nous nous devons de noter que tous les noms employés avec le déterminant en première mention sont des noms comptables. Cela pourrait constituer une raison à l'utilisation du déterminant dès la première mention.

Les noms employés en première mention sans déterminant ne sont pas tous repris dans le texte. Il s'agit des noms *konmansman*, *fènwa*, *limyè*, et du nom modifié *dlo ki te kouvri tout latè*. En dehors de *konmansman* qui n'est pas repris, les autres noms sont ensuite repris par un nom déterminé (*limyè a*, *fènwa a*, *dlo a*). Ces derniers ont des points communs : ils désignent des uniques et sont indéénombrables. Il est donc impossible de les considérer comme des génériques, bien qu'ils aient un sens qu'on pourrait qualifier de général (c'est d'ailleurs pour cela que nous les considérons comme des uniques). On est alors tout à fait en droit de considérer que leur emploi sans déterminant est conforme à ce que dit la littérature théorique sur le créole : on peut employer un nom sans déterminant quand son référent est parfaitement identifiable dans la situation (unique ou référent immédiatement saisissable dans la situation).

Le fait que ces noms soient ensuite repris avec un déterminant est assez curieux : d'un côté cela semble conforme à la théorie (les reprises sont déterminées en créole haïtien), mais ne semble pas conforme avec l'emploi générique ou avec le sens très général du nom tête du syntagme. On se retrouve donc grâce à l'exemple de la chaîne *limyè, (...), limyè, (...), limyè a, (...), limyè a*, avec une information importante. À partir de la troisième mention, le fait qu'il s'agit d'une reprise semble primer sur l'unicité et l'immédiate accessibilité du référent. En effet, bien qu'il s'agisse d'un nom dont le référent est unique (la lumière), et qui ne peut porter l'étiquette de générique parce que la lumière n'est pas dénombrable, le nom est déterminé dans la reprise, comme pour n'importe quel type de nom. Le nom *konmansman* apparaît nu en première mention alors qu'il n'est ni générique, ni indéénombrable, et qu'a priori, on aurait pu penser qu'il fonctionnerait comme *latè*, ou *premye jou*. Selon nous, le fait qu'il apparaisse derrière une préposition peut vraisemblablement expliquer l'absence de déterminant.

L'absence de déterminant en première mention quand le nom tête du syntagme réfère à un unique indéénombrable est retrouvé dans le titre d'un article du journal *Bòn nouvèl* « *Yon zonn*

ki pa gen lapli » (littéralement : une zone qui n'a pas de pluie) où *lapli* (pluie) n'est pas déterminé : il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un emploi générique, il s'agit plutôt d'une référence à un unique indénombrable.

Kihm et Schang (2010) montrent que l'interprétation des noms nus dans certains créoles se fait selon plusieurs facteurs, et en particulier les connaissances encyclopédiques et la saillance.

Comme le montrent les exemples suivants (en forro puis en kriyol¹⁷), un nom nu peut recevoir des interprétations variées :

(44) *Zon bê mwala (Zon a vu des/la/les femmes),*

(45) *ña maridu kumpra pratu pa no kàsa (Mon mari a acheté des/une/les assiettes pour notre mariage).*

Comme pour le kriyol de Guinée Bissau et le forro, il semble que l'interprétation des noms nus en créole haïtien soit dépendante de ce type de facteurs extralinguistiques. Ainsi, cela pourrait expliquer l'apparente liberté laissée aux locuteurs sur leur utilisation, et l'apparente irrégularité de leur apparition. En effet, dans les occurrences de noms nus précédemment cités, l'interprétation ne fait aucun doute, et ce, grâce aux connaissances encyclopédiques des locuteurs et au caractère saillant des référents – en effet, quoi de plus saillant que la terre sur laquelle nous nous trouvons et le ciel sous lequel nous vivons ?

4.2. Les reprises infidèles sont rares

Alors que les reprises infidèles sont fréquentes en français et sont mentionnées dans les travaux sur le créole haïtien, nous n'en trouvons quasiment pas dans le corpus, et elles ne sont pas forcément faites avec le déterminant démonstratif (qui est le déterminant permettant la reclassification en français). Le seul exemple que nous avons de reprise infidèle dans l'extrait de *Bib La* présenté ci-dessus est celui de *vout la* (« la voûte ») que Dieu appelle *syèl* (« ciel ») et à laquelle on réfère ensuite par le SN *syèl la* (« le ciel »).

(46) *Bondye fè vout la separe dlo a an de, yon pati anwo vout la, yon lòt pati anba l'. Se konsa sa te pase. Bondye rele vout la syèl. Yon lannwit pase, yon maten rive. Se te dezyèm jou a. Bondye di ankò. Se pou dlo ki anba syèl la sanble yon sèl kote pou kote ki sèk la ka parèt.*

Cependant, c'est un cas très particulier puisque le scripteur informe explicitement le lecteur qu'on attribue un nouveau nom au référent (*Bondye rele vout la syèl* signifie *Dieu appela la voûte ciel*). On pourrait tout à fait contester le statut de reprise au groupe nominal *syèl la*.

Le phénomène de reprise infidèle n'est donc, pour ainsi dire, pas présent dans notre corpus préliminaire. Il devient alors impossible de livrer une étude précise des possibilités offertes par le créole haïtien dans le domaine. Nous pouvons malgré tout imaginer que la reprise infidèle étant un phénomène plus typique de l'écrit (la reprise à l'oral est avant tout pronominal), et les écrits étant encore relativement peu nombreux en créole haïtien, les « habitudes » de l'écrit ne sont peut être pas encore très ancrées chez les scripteurs. Pour aller plus avant dans notre étude, nous avons donc besoin d'étudier plus de corpus, et sans doute des corpus plus récents et variés.

¹⁷ Le Forro est un créole parlé sur l'île de Saõ Tomé et le Kriyol est parlé en Guinée-Bissau. Tous deux sont à base portugaise.

5. Conclusion

Notre étude de corpus n'est qu'une étude préliminaire qui permettra des études approfondies et systématiques de quantités de textes plus importantes. Elle permet déjà d'établir deux constats :

- Le nom nu apparaît en créole haïtien dans des cas où le français utilise des modes variés pour faire référence aux objets. A l'instar de Kihm et Schang 2010, nous pouvons en conclure que pour la résolution de la référence, le créole haïtien se fonde sur des paramètres différents de la détermination pour exprimer la définitude ou l'indéfinitude. Parmi ces paramètres, il est très possible que les connaissances encyclopédiques des locuteurs et la saillance des référents soient cruciales.
- Les chaînes de références en créole haïtien ressemblent aux chaînes que Corblin (2005) appelle les chaînes de la conversation. Si, en français écrit, les chaînes de référence présentent des formes variées (reprises pronominales, reprises nominales infidèles), le créole haïtien semble utiliser des modes de référence plus proches de ceux du français oral (reprises fidèles et pronominalisations), ce qui est somme toute compréhensible si l'on se souvient des contextes d'émergence de cette langue.

Cette étude nous a permis de montrer que le créole haïtien présente des caractéristiques, dans la composition de ses groupes nominaux, qui le rapproche d'autres créoles à base romane (en l'occurrence portugaise) bien plus que du français dont il est issu. Des études complémentaires, notamment sur textes journalistiques plus récents, pourront approfondir ces constats et permettront de faire un panorama plus complet des utilisations des déterminants en créole haïtien.

6. Bibliographie

CORBLIN, F. (2005) « Les chaînes de la conversation et les autres », dans *De la langue au style*, Jean-Michel Gouvard (dir.), Presses universitaires de Lyon, pp 233-254.

CORBLIN F. (1995) *Les formes de reprise dans le discours*, Presses Universitaires de Rennes.

CORBLIN, F. (1987) *Indéfini, défini et démonstratif*, Droz.

DONNELLAN K. (1966) Reference and Definite Descriptions, *Philosophical Review*, 75, pp. 281-304.

FATTIER, D. (1998) *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : L'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Presses Universitaires du Septentrion.

GARDENT C., MANUELIAN H. (2005), Création d'un corpus annoté pour le traitement des descriptions définies, *Traitement Automatique des Langues*, Vol. 46 n°1/2005, Paris.

GLAUDE, H. (2006) *Constructions possessives en créole haïtien*, mémoire de Master, Université de Paris 8 (sous la direction du Professeur Anne Zribi-Hertz).

HAZAËL-MASSIEUX, M.-C. (1999) « Marking specificity in Antillean Creole French » in *St Kitts and the Atlantic Creoles*, P. Baker & A. Bruyn (eds), pp. 271-288, University of Westminster Press : Westminster Creolistic Series 4.

HAZAËL-MASSIEUX, M.-C. (1995) « A propos de la traduction de la Bible en créole haïtien. Analyse de quelques problèmes linguistiques et sociolinguistiques », *Etudes créoles*, vol. XVIII, n° 1, pp. 39-73.

JOSEPH, F. L. (1988) *La détermination nominale en créole haïtien*, thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, Université de Paris 7 (sous la direction du Professeur Jean-Claude Milner).

KIHM et SCHANG (2010) *L'expression du pluriel en kryol et en forro*. Exemplier fourni lors de la communication à la journée d'étude "les grammaires créoles en synchronie et diachronie", organisée à l'université d'Orléans le 25 juin 2010.

KLEIBER G. (1986) Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate un N - le N / un N - Ce N, *Langue Française*, 72, pp 54-79.

KLEIBER G. (1988) Reprise immédiate et théorie des contrastes, *Studia Romanica Posnaniensa*, 13, pp. 67-83.

MILNER J.-C., (1982) *Ordres et Raisons de Langue*, Seuil, Paris.

MILNER J.-C., *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Le Seuil, collection « Travaux linguistiques », 1978

MANUELIAN H. (2003) *Descriptions définies et démonstratives : analyses de corpus pour la génération de textes*. Thèse de doctorat de l'Université de Nancy 2.

VIEIRA, R. (1998) A review of the Linguistic literature on definite descriptions. *Acta Semiotica et Linguistica*, Vol. 7 : 219-258

WIDLÖCHER A., MATHET Y. (2009) *La plate-forme Glozz : environnement d'annotation et d'exploration de corpus*, TALN 2009 – Session posters, Senlis, 24–26 juin 2009.

WIEDERSPIEL B. (1994) *Descriptions démonstratives anaphoriques : interprétations et stratégies référentielles*, Thèse de Doctorat, Université de Strasbourg II.

ZRIBI-HERTZ A., GLAUDE H. (2007) « Bare NPs and deficient DPs in Haitian and French : from morphosyntax to referent construal », in *Noun phrases in Creole Languages*, Baptista M. and Guéron J. (eds), 265-298, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.